Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés à votre municipalité. Informez-vous auprès de la vôtre.

Des frais supplémentaires s'appliquent dans les cas suivants :

Déplacement inutile de l'entrepreneur (ex. : couvercles non dégagés, installation inaccessible, refus de vidange, etc.);

Vidange de la fosse en urgence ou non planifiée;

Changement de rendez-vous demandé par le propriétaire;

Accessibilité restreinte de la fosse nécessitant une unité spécialisée : vidange par bateau ou par camion de petite dimension;

Vidange de la fosse en dehors de la saison régulière (la saison régulière se déroule de mai à octobre):

Informez-nous à l'avance si des contraintes nous empêchent de vidanger votre fosse.

Pour des raisons techniques, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu. La vidange serait alors reportée au lendemain.

Vidange de votre fosse septique

Celle-ci doit être vidangée une fois tous les deux ans dans le cas d'une résidence permanente et une fois tous les quatre ans dans le cas d'une résidence secondaire.

Les fosses de rétention et les puisards doivent être vidangés à une fréquence qui varie selon l'utilisation et de manière à éviter les débordements.

Conseils pratiques

Votre fosse septique est un milieu vivant :

 Ne versez JAMAIS de résidus domestiques dangereux dans votre évier;







- **Réduisez** la concentration de savons et de détergents;
- Privilégiez l'emploi de produits biodégradables (papier hygiénique);



• Évitez de déposer des substances difficiles à décomposer (cheveux, huiles et graisses, essuie-tout, serviettes humides de nettoyage ainsi que les serviettes hygiéniques et tampons).











ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie

400, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Ouébec)

Téléphone: 819 373-3130 Sans frais: 1 866 330-3130 gestiondesboues@enercycle.ca



Programme de vidange des fosses septiques

L'installation et la vidange des fosses septiques sont encadrées par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le gouvernement a confié aux municipalités du Québec la responsabilité de faire appliquer ce règlement.

Le Règlement vise à interdire le rejet dans l'environnement d'eaux usées ou d'eaux ménagères, à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié.

Votre municipalité a confié à **Énercycle** le mandat de vidanger toutes les fosses septiques de son territoire.

Durant la saison régulière (mai à octobre), vous recevez une lettre, environ deux semaines à l'avance, vous informant du jour prévu de la vidange de votre fosse septique.





Installation **septique** standard

La fosse septique recoit et traite l'ensemble des eaux usées de la maison.

Seules les fosses septiques standards avec champ d'épuration seront vidangées selon la technique de la vidange sélective. Les liquides et les solides sont pompés séparément. La partie liquide est filtrée à 99,98% et retournée directement dans la fosse. Le liquide ainsi filtré contient des éléments qui favorisent le bon fonctionnement de la fosse septique.

- Le premier compartiment de la fosse septique sert à retenir et emmagasiner les matières solides et les écumes (matière grasse).
- La partie liquide s'écoule dans la deuxième partie du bassin pour ensuite être dirigée vers le champ d'épuration. Le système est ainsi conçu afin que les boues et l'écume demeurent dans la fosse et que seuls les liquides migrent vers le champ d'épuration.

Étapes de vidange sélective

Aspiration du surnageant

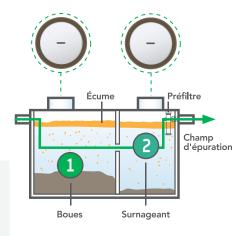






Traitement par filtration du surnageant et retour à l'installation





Préfiltre

Si votre fosse est équipée d'un préfiltre, celui-ci sert à freiner les dépôts solides afin qu'ils ne se retrouvent pas dans le champ d'épuration.

Le préfiltre est situé sous le 2e couvercle de votre fosse. Il est important de le nettoyer au besoin. Vous pouvez le nettoyer à l'aide de votre boyau d'arrosage. Le citoyen est responsable d'assurer l'entretien et le nettoyage du préfiltre.

Fosse de rétention

On retrouve également des fosses scellées (rétention) sans système de traitement secondaire. Ces compartiments fermés ne laissent échapper aucun liquide.

Ce type d'installation doit être vidangé au besoin, de manière à éviter les débordements.

Vérifiez le niveau régulièrement. Installez un détecteur de niveau.

Rendez votre fosse septique accessible

Tous les couvercles doivent être dégagés et facilement accessibles. Les couvercles ne doivent pas être sous une galerie, dans un cabanon étroit, dans votre résidence, sous votre chalet, etc.

Respectez les consignes suivantes pour permettre la vidange de votre installation septique :



Pour éviter les risques d'accident, dévissez les couvercles avec des outils au préalable et sécurisez les couvercles en replaçant deux boulons à la main jusqu'au moment de la vidange.















3,5 m de largeur et 4 m de hauteur.

Le jour de la vidange de votre fosse septique

Aucune obligation d'être présent le jour de la vidange de votre fosse septique.

Certains éléments épurateurs demandent une intervention spéciale avant la vidange. Vous devez vous assurer que toute la procédure recommandée par le fabricant a été suivie.